



Chers collègues, vous pensez que les syndicats ne devraient pas s'interpeler et vous avez raison.

C'est l'employeur qu'il faut interpeler, lui qui se réjouit de ce spectacle affaiblissant les représentants du personnel.

C'est pour cette raison que l'organisation Force Ouvrière de Coca Cola qui regroupe l'ensemble des syndicats FO constitués et autonomes des établissements de CCE en France n'a jamais répondu aux attaques frontales de la CFDT.

Avec l'accord de nos représentants dans les différentes régions commerciales et malgré tout le respect que nous avons pour cette confédération historique qu'est la CFDT, nous nous devons de relever une supercherie qui coûte cher aux salariés.

Lors d'un conflit avec un salarié, la direction tente de mesurer les conséquences de ses décisions dans l'espace et dans le temps c'est-à-dire qu'elle se soucie de ce que vont en penser les salariés de l'établissement et ceux des autres régions mais surtout de l'effet de cette décision dans le futur.

Il est aisé de comprendre que l'intimidation n'a aucun impact sur sa décision.

Pour aider le salarié en difficulté il faut, bien en amont de la convocation, chercher à présenter le cas de la manière la plus avantageuse et convaincre l'employeur de son intérêt de ne pas sanctionner.

C'est compliqué, c'est long, il y a des allers retours entre la hiérarchie opérationnelle et la direction des ressources humaines. Il faut convaincre le salarié d'une démarche de conciliation qu'il ne maîtrise pas, alors qu'il est anxieux, méfiant et en colère. Et tout ça dans la plus grande discrétion.

Le processus est tortueux et sans garanties mais c'est le seul qui peut mener à la réalisation de l'intérêt du salarié.

M.Jurcenoks, le représentant d'une section (il n'y a pas de syndicat CFDT chez CCE), n'est pas dans cette posture. Quand vous faites appel à lui, il vient comme un touriste le jour de l'entretien, il joue les fiers à bras pour montrer qu'il ne craint pas la direction et c'est tout.

Pas de stress ce n'est pas son emploi qui est en jeu.

Ce qui l'intéresse c'est vendre une carte syndicale. Ensuite soit le salarié quitte l'entreprise auquel cas il lui fait recopier et signer un texte pour dire du mal de Force Ouvrière. Soit le salarié n'est pas licencié il lui fait alors promettre de figurer sur ses listes aux prochaines élections.

Il est gagnant à tous les coups.

Il se sert de vous, chers collègues pour continuer d'exister et surtout ne pas descendre sous la barre des 10% à l'échelon national ce qui signifierait la fin de sa situation d'apparatchik au siège de la CFDT à Paris. Il perdrait alors une à une ses prérogatives qui sont nombreuses. Pour éviter ce cauchemar, il fait feu de tout bois pour contrer Force Ouvrière qui dans sa logique de marché, est son principal concurrent.

Vous comprendrez bien que ce n'est pas de gaité de cœur que nous faisons ces révélations mais bien par nécessité. L'invective entre élus n'est pas de l'intérêt des salariés car elle permet à l'employeur de propager l'idée que le recours aux syndicats n'est pas une bonne chose. C'est pour cette raison que nous n'avons jamais répondu.

Le nombre de sanctions et de licenciements du fait de M.Jurcenoks nous oblige à revoir notre position.

Nous nous mobilisons pour que ces informations arrivent à chacun, faites vous votre opinion, le reste est de votre responsabilité individuelle. Les élus et représentants FO sont à votre disposition dans chaque région pour tout conseil ou information en toute discrétion.